



C'est avec fierté et reconnaissance envers tous les fonctionnaires placés sous mon autorité que je signe cet éditorial du bilan 2015 de l'action des services de l'État dans le Val-d'Oise. Ce document, quoique non exhaustif, rend compte d'une action publique riche et variée au service du territoire.

L'année 2015 a été marquée par des événements tragiques, en janvier puis en novembre, qui ont gravement menacé l'unité du pays. Face à cela, l'État s'est doté de moyens permettant de préserver la sécurité et l'ordre public tout en garantissant l'exercice des libertés. À la gestion de crise caractérisée par l'urgence devaient nécessairement correspondre des solutions de moyen et long termes.

La réponse à ces périls apportée d'abord par l'engagement courageux et exemplaire de nos forces de police et de gendarmerie n'est pas uniquement sécuritaire. L'État s'efforce plus que jamais à garantir la cohésion sociale : en 2015, la signature des contrats de ville et le lancement du nouveau programme de renouvellement urbain témoignent notamment de l'attention particulière portée sur nos quartiers prioritaires.

L'action gouvernementale est depuis plusieurs années marquée par une forte mobilisation en faveur de l'emploi et du développement économique. À côté des mesures directes de soutien à l'emploi (contrats aidés, aides à l'apprentissage) et au développement de nos entreprises (aides aux TPE-PME, pacte de responsabilité), l'État accompagne les principaux projets d'aménagement, qui demain verront le jour dans le Val-d'Oise et constitueront de puissants leviers d'attractivité : Europacity, la forêt de Pierrelaye, le projet de campus international au cœur de l'agglomération de Cergy-Pontoise, pour ne citer que les plus importants.

Pour de nombreux projets, de nouvelles formes de contractualisation avec les collectivités locales et autres porteurs sont expérimentées : les opérations et contrats d'intérêt national annoncés fin 2015 par le premier ministre conforteront l'État dans ses missions d'appui et de conseil, en faveur d'un développement équilibré des territoires.

L'action publique est l'objet d'importantes réformes, dont la loi NOTRe du 7 août 2015 a fixé le cadre d'intervention. Le 1er janvier 2016, le schéma départemental de coopération intercommunale est entré en vigueur : dotés de nouvelles compétences et de périmètres adaptés aux enjeux du développement économique, les nouveaux établissements publics intercommunaux du Val-d'Oise seront encore davantage les interlocuteurs privilégiés des habitants et des entreprises du département.

L'État lui-même est confronté à de nouveaux impératifs d'organisation : le "plan préfecture nouvelle génération", préparé depuis 2015, va conduire à revoir les modalités d'accueil et de services au public en matière de délivrance de titres, afin de privilégier les procédures dématérialisées et une offre de services aux usagers plus rapide.

Un objectif commun fédère l'ensemble de ces domaines d'interventions : la défense du lien social et des valeurs de la République. Je sais que ces valeurs animent au quotidien les agents de l'État dans le Val-d'Oise. Qu'ils en soient remerciés.

Bonne lecture !

Le Préfet du Val-d'Oise

Jean-Yves Latournerie